



Centre communal d'action sociale

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°007/2023

Le jeudi 28 septembre 2023, à dix-huit heures,

Régulièrement convoqués le 21 septembre 2023, se sont réunis les membres du conseil d'administration du CCAS sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LEONARDIS,

Étaient présents : Laurence MAGAGLI, Gilbert CAUDULO, Maxillien ULBRICH, Christine CHATEAU, Alexandrine OGGERO, Albert VACCARO

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé : Francis PIRONTI

A donné pouvoir pour voter en son nom : Danielle BEAUMET

Madame Christine CHATEAU a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet – Suppression de la Régie de Recettes des Ateliers Séniors

La régie de Recettes des Ateliers Séniors permet, depuis un an, d'encaisser les adhésions de l'Atelier de sophrologie (55 € par personne et par trimestre).

Vu la délibération n°129/2017 du 18/10/2017 autorisation la création d'une régie pour la mise en place d'ateliers Séniors,

Vu le décret n °92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu la décision n ° 01/2018 du 01/02/2018 portant institution de la régie de Recettes,

Vu la décision n°05/2018 du 24/07/2018 annulant et remplaçant la décision n ° 01/2018 portant institution de la régie de Recettes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire sur le principe de la suppression de cette régie

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de clôturer certaines régies de la collectivité et du CCAS. La Trésorerie d'Aubagne souhaite limiter le nombre de régies.

Vu le faible montant de recettes, il apparaît judicieux de supprimer la Régie des Ateliers Séniors. Les recettes seront encaissées par l'émission de titres de recettes et recouvrées classiquement en qualité de recettes publiques.

Après avoir entendu l'exposé de son président,

Le Conseil d'administration du CCAS, à la majorité de 8 voix POUR ,

- Décide de supprimer la Régie de recettes des Ateliers Séniors
- Charge M Le Président du CCAS de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Jean Marie LEONARDIS,
Président du CCAS

Certifié exécutoire compte tenu :

- *De la transmission en Préfecture le :*

- *Et de la publication, le :*

Le Maire, Président du CCAS, Jean-Marie LEONARDIS

